<u>Questions au Conseil Municipal du 28 mai 2009</u> <u>Déposées par le groupe Etréchy, Ensemble et Solidaires</u>

1. St Escobille.

Le 4 mai dernier, devant la Préfecture, de nombreux élus du Sud-Essonne ont protesté contre la signature de l'arrêté préfectoral 2009.PREF.DCI3/BE0058 du 13 mars qualifiant de «Projet d'Intérêt Général» le projet de Centre de stockage de déchets ultimes de St Escobille (CSDU) par la société SITA IDF (groupe SUEZ).

Nous ne souhaitons pas multiplier à l'excès les demandes de motions afin de rester efficaces et crédibles, mais, dans le cas présent, notre groupe estime qu'il s'agit, au vrai sens des mots, d'un sujet vital car la création d'un tel centre à St Escobille

- met en jeu des cultures céréalières et maraîchères provenant de l'agriculture raisonnée ou biologique (et toute leur économie),
- accroîtra un trafic très important de camions dans notre région, car trop éloigné des lieux de production de déchets ultimes,
- et, surtout, menace l'un des plus importants réservoirs d'eau souterraine d'Europe et donc, pour nous, notre propre ressource en eau potable (issue de pompage ou de résurgence, comme la Juine).
- A l'instar d'une centaine de communes de la région, dont trois communes du canton (Auvers, Bouray, Lardy) ou voisines (Morigny, Etampes, Boissy Le Sec, etc.), la nôtre peut-elle se prononcer sans ambiguïté :
- contre ce projet d'exploitation d'un CSDU à St Escobille,
- pour une politique communale volontariste de réduction des déchets?

Réponse de M Bourgeois :

Deux courriers annonçant ma ferme opposition à ce projet ont été envoyés le 22 mai,

- l'un à M. Jean Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, de l'Aménagement du territoire et du développement durable,
- l'autre à M. Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Concernant la politique volontariste de réduction des déchets, c'est la Communauté de Communes qui est compétente depuis 2007. Sur ce sujet précis, la Communauté a délibéré en avril dernier afin de répondre à l'appel à projet de l'ADEME pour le soutien aux programmes de prévention des déchets. L'objectif national, issu du Grenelle de l'environnement et repris par l'ADEME consiste à réduire de 5Kg/hab/an pendant 5 ans la quantité de déchets produite par un habitant. La Communauté de Communes va donc agir en ce sens.

2. Dérogation pour la distribution d'eau potable.

Le 13 mai 2008, vous avez déposé un dossier pour demander à la Préfecture une demande de prolongation de dérogation afin de distribuer une eau non conforme aux normes sur certains paramètres (atrazine et ses dérivés notamment). Serait-il possible d'avoir une information détaillée sur le devenir de cette demande et, si des éléments bloquants existent, quels sont-ils ?

Réponse de M. Bourgeois

Cette demande est toujours en cours d'instruction. Un dossier a été remis en Préfecture le 25 mai dernier. Ce dossier décrit à la fois tous les éléments connus à ce jour, c'est-à-dire :

- une première approche sur la qualité de l'eau de la Juine
- un premier pré-bilan pour la réalisation d'une usine de pompage et traitement
- la relation de tous les contacts pris avec les différents Syndicats voisins
- un pré-bilan d'une interconnexion avec un Syndicat

Toutefois, comme dans tous les cas de figure, aucune solution avec application immédiate n'est envisageable, un entretien avec le Préfet a été sollicité pour connaître les suites possibles à notre demande de dérogation.

3. Voirie.

Un effondrement sous chaussée s'est produit rue des Vrigneaux depuis plusieurs semaines, suite à l'orage du 15 avril. Pourrait-on avoir des précisions sur la nature du problème rencontré et savoir quand la chaussée sera remise en état ?

Réponse de M. Bourgeois :

Différents tests ont été effectués pour trouver l'origine de l'effondrement (test à la fumée, sonde dans les réseaux d'eau potable, passage de caméra, etc) sans que l'on puisse la déterminer. La remise en état a été effectuée le mardi 26 mai.

Ouverture partielle de la maison de retraite.

Une information récente parue dans le journal «Le Républicain» faisait état d'une ouverture partielle de la maison de retraite d'Etréchy au 1er juillet 2009. Dans les propos rapportés par le journaliste, vous vous félicitez, M. le Maire, de cette bonne nouvelle et semblez y voir une relation de cause à effet avec l'élection de mars dernier... Pouvez-vous nous livrer votre analyse ?

Réponse de M. Bourgeois

Comment ne pas faire une relation de cause à effet entre l'élection de mars dernier et cette ouverture, lorsque l'on considère toutes les actions menées avant et restées sans succès ? Alors même que le Département, par la voix de M. Guedj, indiquait très clairement sa « préférence » pour une ouverture de crédits vers les structures publiques et associatives, renvoyant les structures privées aux calendes grecques, je ne peux que me réjouir qu'à l'occasion des élections de mars dernier, il ait pu donner à une liste la bonne nouvelle de cette ouverture en

cours d'année. Cette relation avec les élections se trouve confortée de surcroît par le fait qu'en tout état de cause, la Maison de retraite devait ouvrir de toute façon au 1^{cr} janvier 2010, puisqu'elle était inscrite en ouverture à cette date au PRIAC (Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie)

5. Rue des Chênes rouges.

Les atteintes au site classé de la Vallée de la Juine ont déjà fait l'objet de questions au Conseil municipal (26 septembre et 28 novembre 2008). Peut-on savoir, si, depuis, les PV d'infractions ont été dressés par les autorités compétentes (commune et DIREN)? En d'autres termes, peut-on nourrir l'espoir d'une remise en état prochaîne des lieux, ou bien a-t-on définitivement renoncé à faire respecter la loi?

Réponse de M Bourgeois

Lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2008, plusieurs éléments de réponse ont été apportés. Le dernier élément faisait état du contact de M Barrier avec Mme Montfort, Inspectrice des sites et nouvellement assermentée, lui demandant d'intervenir sur cette affaire. Mme Montfort a donc dressé un procès verbal qui a été adressé au Procureur de la République le 22 décembre 2008. L'instruction est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.